



VILLE D'HORNAING

59171

DECISION N° 2023 – 2

Objet : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2023

Le Maire d'Hornaing,

Vu la circulaire du 5 décembre 2022 relative à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux de l'exercice 2023,

Vu le point 25 de la délibération 202002 du 24 mai 2020 déléguant au Maire certains pouvoirs,

DECIDE

- d'approuver le projet de désamiantage et de réfection de la toiture de l'école Suzanne Lanoy estimé à 63 748 € HT,
- de solliciter auprès de l'Etat une subvention au titre du programme de la DETR 2023 à hauteur de 45 %, soit 28 687 €.

Fait à Hornaing, le 3 février 2023



LE MAIRE,
Frédéric DELANNOY.

